



Châtenois-les-Forges, le 07 septembre 2016

ARRETE MUNICIPAL N° 76 / 2016

Objet : Arrêté interdisant la pêche pendant les travaux de la passerelle et de l'aménagement du chemin entre l'étang du Moulin et l'étang Perrot

Le Maire de CHATENOIS-LES-FORGES,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212.1 et L.2213.1 ;

VU le Code de la Route et notamment son article R.417-10 et R.325-1 et suivants ;

VU le Code Pénal ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux ;

ARRÊTE

Article 1

La pêche sera interdite le long du chemin allant de la Savoureuse aux étangs Perrot et Moulin durant la période des travaux.

Article 2

La mise en place des panneaux de stationnement interdit et pêche interdite sera réalisée par les services municipaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Services Techniques Municipaux
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

Le Maire

André BRUNETTA

